

Le pointage des régulateurs 2017

SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 10, 10 ÉTANT LE SCORE LE PLUS ÉLEVÉ (TOUT À FAIT D'ACCORD) ET 1 LE MOINS ÉLEVÉ (TOTALEMENT EN DÉSACCORD), QUELLE NOTE DONNEZ-VOUS AUX AFFIRMATIONS SUIVANTES ?

	Épargne collective				Assurance			Plein exercice		
	AMF	CSF	ACCFM	Importance ¹	AMF	CSF	Importance ¹	AMF	OCRCVM	Importance ¹
Communication										
1. Le régulateur répond rapidement aux questions soulevées par l'industrie.	7,4	8,0	7,4	8,7	6,1	6,1	7,9	6,2	6,1	7,9
2. L'habileté à communiquer efficacement et au moment opportun ses priorités.	7,6	8,0	7,6	8,9	6,4	6,5	7,7	6,5	6,4	8,4
3. Les règles sont claires et bien expliquées par le régulateur.	7,2	7,9	7,8	9,2	6,5	6,6	8,4	6,9	6,8	8,8
4. Les documents sont clairs.	7,9	8,3	8,0	8,7	7,2	7,3	8,3	7,4	7,2	8,6
5. Le processus de consultation du régulateur est efficace.	7,1	7,2	7,5	8,3	5,8	5,8	8,2	6,5	6,2	8,3
6. Le régulateur favorise une perception adéquate de l'industrie et de ses représentants par le public.	7,6	7,9	7,2	8,7	6,2	6,8	8,2	6,4	6,4	8,7
7. La facilité du régulateur à utiliser une technologie convenable dans ses relations avec l'industrie.	7,5	7,9	7,7	8,5	7,4	7,3	7,7	6,9	6,8	7,8
Fardeau de la réglementation										
8. Le régulateur tient compte de l'impact financier de ses politiques sur l'industrie.	6,3	7,1	6,5	9,0	4,5	5,3	8,6	5,2	4,9	8,4
9. Le soutien du régulateur est approprié lorsqu'il propose des changements au sein d'une firme.	7,2	7,6	7,9	8,8	6,1	6,1	8,3	6,9	5,8	8,4
10. La sensibilité du régulateur aux préoccupations et aux problématiques des petites firmes.	6,2	6,9	6,5	8,2	4,0	4,7	8,0	4,3	4,3	8,5
11. La capacité du régulateur de maintenir le fardeau de la réglementation à un niveau acceptable pour la firme est adéquate.	6,9	7,3	6,7	8,6	5,4	5,5	8,3	6,0	5,8	8,5
12. La capacité du régulateur de maintenir le fardeau de la réglementation à un niveau acceptable pour le représentant est adéquate.	6,8	7,1	6,7	8,5	5,4	5,6	8,2	5,8	5,2	8,7
Conformité										
13. Les frais imposés par le régulateur sont équitables.	7,6	7,3	7,2	8,3	6,2	6,2	8,1	6,2	6,5	7,8
14. Le régulateur est juste et équitable dans sa façon d'appliquer ses politiques et ses règlements.	7,6	7,8	7,4	8,7	7,0	6,9	8,2	7,2	7,0	8,5
15. La fermeté du régulateur dans la façon d'appliquer ses règles.	8,2	8,4	8,4	8,6	7,7	7,5	8,1	7,5	7,6	8,3
Efficacité										
16. L'efficacité des inspections. ^{2 3}	7,3	-	8,3	9,1	7,8	-	7,9	7,9	7,3	8,7
17. L'efficacité du processus d'audience disciplinaire ou d'une autre instance quasi judiciaire.	7,5	7,7	8,1	8,9	5,5	5,7	8,3	6,1	6,4	8,8
18. La capacité du régulateur à intervenir de façon proactive en cas de comportement déviant.	7,0	7,5	7,3	8,7	6,1	6,2	8,4	6,9	6,3	8,7
19. La pertinence des interventions du régulateur en matière de changements technologiques dans l'industrie des services financiers.	7,3	7,6	6,9	8,6	6,2	6,2	7,5	6,6	6,5	7,6
Moyenne 2017	7,3	7,6	7,4	-	6,2	6,2	-	6,5	6,3	-
Moyenne 2016	7,1	7,3	7,4	-	6,4	6,8	-	6,6	6,8	-
Moyenne 2015	7,2	7,4	7,5	-	6,6	6,8	-	6,5	6,6	-

1. L'IMPORTANCE DONNÉE À CHAQUE QUESTION EST ÉVALUÉE SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 10, OÙ 10 EST LE PLUS IMPORTANT ET 1 LE MOINS IMPORTANT

2. LE RÉPONDANT DOIT AVOIR SUBI UNE INSPECTION DANS LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES POUR RÉPONDRE À CET ÉLÉMENT.

3. LA CSF N'EFFECTUE PAS D'INSPECTIONS.

NOTE : LES RÉSULTATS EN VERT CIBLENT LES CRITÈRES OÙ LE RÉGULATEUR A CONNU UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE DE SA NOTE PAR RAPPORT À CELLE OBTENUE POUR LE MÊME CRITÈRE LORS DU POINTAGE DES RÉGULATEURS DE 2016.

LES RÉSULTATS EN ROUGE CIBLENT LES CRITÈRES OÙ LE RÉGULATEUR A CONNU UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DE SA NOTE PAR RAPPORT À CELLE OBTENUE POUR LE MÊME CRITÈRE LORS DU POINTAGE DES RÉGULATEURS DE 2016

SOURCE : SONDAGE MENÉ PAR FINANCE ET INVESTISSEMENT

TABLEAU : FINANCE ET INVESTISSEMENT